

Access to Directory Assistance has been restricted from most telephones at headquarters. If you need information which is not in the Ottawa-Hull directory please ask your Divisional Secretary.

La plupart des téléphones à l'administration centrale n'ont pas accès à l'assistance-annuaire. Si vous avez besoin d'un numéro qui n'est pas dans l'annuaire d'Ottawa/Hull, demandez à la secrétaire de direction d'appeler l'assistance annuaire sur sa ligne téléphonique.

COLLECTIVE BARGAINING

NÉGOCIATION COLLECTIVE

Electronics Group (EL)

Groupe de l'électronique (EL)

On November 28, 1989, a tentative agreement concerning employees in the EL Group was signed by the Treasury Board and the International Brotherhood of Electrical Workers, Local 2228. Key terms subject to ratification are as follows:

Le Conseil du Trésor et la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (section locale 2228) ont signé le 28 novembre dernier un protocole d'accord concernant les employés du groupe EL. Les grandes lignes de cet accord (sujet à ratification) sont les suivantes:

- Duration of 2 years, terminating August 31, 1991.
- Rates of pay: one additional step at the maximum of each level effective September 1, 1989. Salary increases of 4.4% effective September 1, 1989 and September 1, 1990.
- Five weeks of vacation leave after 19 years of service and six weeks after 29 years.
- Shift premium - \$7.50 per shift for evening and night shifts.
- Weekend premium - 75 cents per hour.
- Standby pay - \$12.
- Overtime meal allowance - \$6 for all meals.

- Durée de deux ans se terminant le 31 août 1991.
- Taux de rémunération: ajout d'un échelon au palier supérieur de l'échelle de rémunération de chaque niveau à compter du 1^{er} septembre 1989. Hausse de traitement de 4.4% à compter du 1^{er} septembre 1989 suivie d'une autre hausse de 4.4% à compter du 1^{er} septembre 1990.
- 5 semaines de congé annuel après 19 années d'emploi et 6 semaines après 29 années.
- Prime de poste - 7,50 \$ par poste pour les postes du soir et de nuit.
- Prime de fin de semaine - 75 cents l'heure.
- Indemnité de disponibilité - 12 \$.
- Indemnité de repas pendant les heures supplémentaires - 6 \$ pour chaque repas.